

Ce document renferme des renseignements essentiels sur la catégorie A du Fonds de revenu stratégique plus RP (le « **Fonds** ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec RP Investment Advisors LP / la société en commandite Conseillers en placements RP (« **Conseillers en placement RP** ») (le « **gestionnaire** ») au numéro sans frais 1 877 720-1777 ou à l'adresse investors@rpia.ca, ou visitez le site Web www.rpia.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du Fonds : RPD100

Date de création de la catégorie : le 15 avril 2016

Valeur totale du Fonds

au 31 mai 2019 : 1 322 969 134,85 \$

Ratio des frais de gestion (RFG) : 1,52 %

Gestionnaire du Fonds : RP Investment Advisors LP /
Conseillers en placements RP

Gestionnaire de portefeuille : RP Investment Advisors LP /
Conseillers en placements RP

Distributions : Le Fonds distribue son revenu net vers la fin de chaque trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre) et ses gains en capital nets annuellement, en décembre. Toutes les distributions versées seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires, à moins que vous ne fassiez un choix contraire par écrit.

Placement minimal : 5 000 \$ pour le placement initial, 500 \$ pour tout placement additionnel
(le gestionnaire peut renoncer au montant minimal du placement)

Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds a pour objectif de placement de produire des rendements absolus, stables et rajustés en fonction des risques, composés de dividendes, d'intérêts et de gains en capital, en investissant principalement dans des titres de créance de sociétés et des titres assimilables à ceux-ci de bonne qualité et en mettant l'accent sur la conservation du capital.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mai 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 31 mai 2019)

GOVERNEMENT DU CANADA À 2,75 %, 01/12/2048	5,69 %
TRÉSORERIE	4,83 %
WARNER MEDIA LLC À 3,6 %, 15/07/2025	3,13 %
GOVERNEMENT DU CANADA À 2,25 %, 01/06/2029	3,11 %
SUNCOR ENERGY VENTURES À 4,5 %, 01/04/2022	2,62 %
BANQUE TORONTO-DOMINION À 2,496 %, 02/12/2024	2,57 %
DEUTSCHE BANK NY À 4,875 %, 01/12/2032	2,36 %
SANTANDER UK PLC À 5 %, 07/11/2023	2,13 %
SYSCO CANADA INC À 3,65 %, 25/04/2025	2,09 %
CANTOR FITZGERALD LP À 4,875 %, 01/05/2024	1,91 %

Répartition des placements (au 31 mai 2019)

Répartition par catégorie d'actifs	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens	41,76 %
Titres à revenu fixe américains	51,82 %
Titres à revenu fixe internationaux	0,93 %
Actions privilégiées	1,84 %
Gain (perte) non réalisé(e) sur dérivés	-0,89 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,83 %
Autres actifs, moins les passifs	-0,30 %
Répartition totale du portefeuille	100,00

Pourcentage total des 10 principaux placements : 30,43 %

Nombre total de placements : 141

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que le niveau de risque de ce Fonds est **faible**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

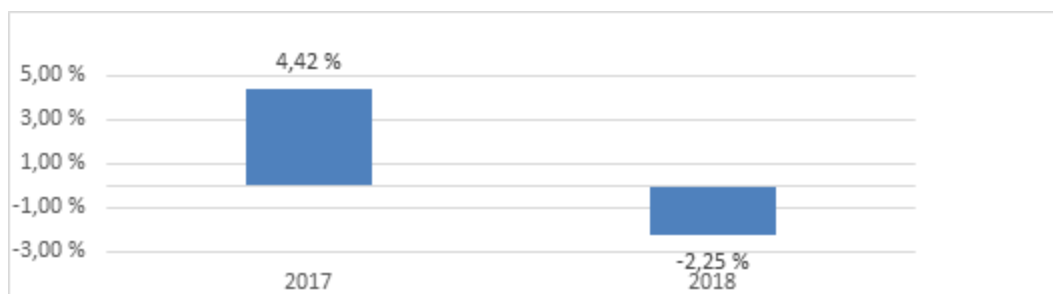
Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie A du Fonds depuis sa création. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie A du Fonds chacune des deux dernières années civiles. La valeur du Fonds a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendements sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie A du Fonds sur trois mois au cours des deux dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	3,76 %	le 31 mars 2019	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 037,59 \$.
Pire rendement	-2,23 %	le 30 novembre 2018	Votre placement chuterait pour s'établir à 977,66 \$.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans la catégorie A du Fonds au moment de sa création détiendrait 1 124,34 \$ au 31 mai 2019, ce qui donne un rendement annuel composé de 3,86 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce Fonds pourrait vous convenir si :

- vous prévoyez détenir votre placement à moyen ou à long terme;
- vous voulez obtenir une exposition à des titres de créance de bonne qualité de sociétés émettrices mondiales pour diversifier la tranche à revenu fixe de votre portefeuille;
- vous pouvez tolérer un niveau de risque faible.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie A du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition :

Il n'y a qu'une seule option de frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts de catégorie A du Fonds.

<u>Option de frais d'acquisition</u>	<u>Ce que vous payez en pourcentage (%)</u>	<u>En dollars (\$)</u>	<u>Comment cela fonctionne</u>
Frais d'acquisition initiaux	Jusqu'à 5 %	Jusqu'à 50 \$ par tranche de 1 000 \$ investie	Vous pourriez avoir à payer un courtage allant jusqu'à 5 %, établi en fonction de la valeur liquidative des parts que vous acquérez lorsque vous souscrivez des parts de catégorie A. Vous et votre représentant négociez le montant à payer. Nous déduisons les frais d'acquisition du montant que vous investissez et le versons à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 31 décembre 2018, les frais de la catégorie A du Fonds s'élevaient à 1,52 % de sa valeur, ce qui correspond à 15,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Le 14 juin 2019, les frais de gestion de la catégorie A du Fonds ont été ramenés de 1,15 % à 0,95 %.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation de la catégorie A du Fonds.	1,52 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0 %
Frais du fonds	1,52 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Le gestionnaire verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion du Fonds et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

En ce qui concerne les parts de catégorie A du Fonds, le gestionnaire verse à la société de votre représentant une commission de suivi annuelle de 0,25 % de la valeur totale des parts de catégorie A, ce qui correspond à 2,50 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais : Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de catégorie A du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais de 2 % du montant racheté peuvent être exigés si vous faites racheter vos parts dans les 30 jours suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais d'échange	Vous pourriez devoir payer des frais d'échange pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts de la catégorie applicable du Fonds qui sont reclassées lorsque vous procédez à un reclassement entre les catégories du Fonds. Vous pourriez également devoir payer des frais à votre représentant ou sa société lorsque vous échangez des parts du Fonds contre des parts d'un autre OPC. Vous pouvez négocier le montant avec votre représentant. Les frais d'échange et de reclassement exigés par la société de votre représentant sont payés au moyen du rachat des parts que vous détenez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec RP Investment Advisors LP / Conseillers en placements RP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du fonds.

RP Investment Advisors LP / Conseillers en placements RP

39 Hazelton Avenue
 Toronto (Ontario) M5R 2E3
 Téléphone : 647 776-2566
 Sans frais : 1 877 720-1777
 Courriel : investors@rpia.ca
 www.rpia.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.